

N°: GU 4789 ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

23 OCT 2017

AUTORISATION DE VENTE
(Valable jusqu'au : 27/09/2027)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahir qui l'ont modifié ou complété;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;

Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agrèments des pesticides à usage agricole;

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 18/09/2017.

Nom commercial :	PALADIN EC
Matière(s) active(s) :	Disulfure de diméthyle (DMDS) (94,4%)
Formulation :	Concentré émulsionnable (EC)
Classification toxicologique :	A
Numéro d'homologation :	E11-6-020
Détenteur du produit :	ALFACHIMIE
Fournisseur :	ARKEMA

Usages autorisés :

Usage(s)	Dose(s) P.C	DAMC (j)	Mode Traitement	
Banancier	Nématodes à galles	50 g/m ²	14	Traitement du sol (goutte à goutte)
Fraisier	Nématodes à galles	40 g/m ²	14	Traitement du sol (goutte à goutte)
Haricot vert	Nématodes à galles	40 g/m ²	14	Traitement du sol (goutte à goutte)
Tomate	Nématodes à galles	40 g/m ²	14	Traitement du sol (goutte à goutte)

N.B :

- Il est strictement interdit d'appliquer PALADIN EC dans un espace confiné (sous serre) ;
- Il doit être appliqué par injection dans le système d'irrigation (gainés gouttes à gouttes) ;
- Bien aérer le sol avant le semis ou le repiquage ;
- La spécialité PALADIN EC ne doit en aucun cas être délivrée au public ;
- Son application doit être impérativement effectuée par la société ALFACHIMIE ;
- La société ALFACHIMIE est entièrement responsable de l'application de la spécialité PALADIN EC et de tous les problèmes qui peuvent en découler, en cas de non-respect des conditions d'utilisation spécifiées ci-après.

ONSSA
La Direction Générale de l'Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits Alimentaires
M. Ahmed BENTOUHAM

EN 32*/HP-AV/12/C